



COMMUNE DE HINDISHEIM

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU 1^{er} JUILLET 2025

Convocation du 25 juin 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2025 ;
- 2) Allocation de fonctionnement aux écoles maternelle et élémentaire pour l'année 2025/2026 ;
- 3) Attribution d'un soutien à l'espace jeunes en remerciement des travaux d'été 2025 au titre de l'opération « agis pour tes vacances » ;
- 4) Affaire du personnel : Recrutement d'un agent contractuel ATSEM au sein de l'école maternelle ;
- 5) Affaire du personnel : Création d'un contrat d'apprentissage au sein de l'école maternelle ;
- 6) Déchetterie décentralisée : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;
- 7) Communauté de Communes du Canton d'Erstein : Transfert de la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2026 ;
- 8) Cession de la parcelle section 36 n°536 ;
- 9) Divers.

PRESENTS : Mmes SCHNEIDER Christelle - FINCK Marie – CROIZET-LEJEUNE Frédérique
- LAUER Marie-Noëlle - WOESSNER Céline – MARTZ-OFFERLE Céline
MM. NOTHISEN Pascal - NIEDERGANG Nicolas - PERRAUT Alfred - JEHL Joffrey
- CROIZET Eric - REIBEL Mathieu - WEIBEL Philippe - MEYER Gaël –
SCHNEE Clément

ABSENTS EXCUSES : FRANCOIS Marion (procuration à NIEDERGANG Nicolas)
HURTER Marthe (procuration à NOTHISEN Pascal)
NOISIEZ Clarisse (procuration à LAUER Marie-Noëlle)
EUVRARD Patrick (procuration à SCHNEIDER Christelle)

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 MAI 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) ALLOCATION DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2025/2026

Vu la délibération de principe prise le 19/07/2001 qui définit les allocations octroyées aux écoles de la commune,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité :**

Pour l'année scolaire 2025/2026 :

- De fixer l'allocation budgétaire de fonctionnement à :

- **3 000 € pour l'école élémentaire**
- **1 700 € pour l'école maternelle**

Pour l'école maternelle il complète cette allocation par un montant de **330 €** pour l'achat de fournitures, de petit matériel ou de prestations d'animation de la petite enfance.

Ces enveloppes budgétaires devront être respectées avec une tolérance de plus ou moins 15 €. Les achats s'effectueront par le corps enseignant conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics sur bons de commandes visés par le Maire ou, en son absence, par un adjoint.

Le paiement des factures sera effectué par mandatement de la commune sur présentation des factures visées par le directeur et/ou la directrice de chacune des deux écoles.

- De réserver pour l'année scolaire 2025/2026 une ligne budgétaire de **900 €** au profit de l'école élémentaire pour l'organisation de sorties pédagogiques, de classes vertes ou de stages.

L'affectation budgétaire aux actions s'effectuera, sous réserve d'approbation du conseil municipal, sur présentation des projets dans le cadre d'un programme pédagogique qu'il appartiendra au corps enseignant de soumettre à la municipalité au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Les conseillers se réservent la possibilité d'émettre un avis défavorable à l'intervention d'origine communale pour financer des actions purement ludiques, sans un intérêt pédagogique évident s'inscrivant dans le cadre du projet pédagogique.

3) ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN A L'ESPACE JEUNES EN REMERCIEMENT DES TRAVAUX D'ETE 2025 AU TITRE DE L'OPERATION « AGIS POUR TES VACANCES »

M. Alfred PERRAUT, adjoint au maire, expose que l'Espace jeunes propose à la commune de faire intervenir les adolescents pour effectuer quelques travaux durant l'été dans le cadre de l'opération « Agis pour tes vacances ».

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité**

- **De donner son accord pour des travaux de peinture et espaces verts par l'Espace Jeunes dans le cadre de l'opération « Agis pour tes vacances »,**
- **De soutenir l'Espace Jeunes dans son action d'animation par l'octroi d'un bon d'achat de 150 € auprès du magasin LECLERC à Erstein,**
- **D'autoriser le maire à régler la facture correspondant au bon d'achat.**

4) AFFAIRE DU PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL ATSEM AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE

Mme Christelle SCHNEIDER, Adjointe au Maire, rappelle la délibération du 02/07/2024 portant renouvellement d'un poste d'agent contractuel 2^{ème} classe à temps non complet faisant fonction d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles.

Compte tenu des besoins exprimés par le corps enseignant de l'école maternelle et de la fin du contrat de l'ATSEM, il y a lieu de maintenir le renforcement des effectifs du service d'aide organisationnel aux

enseignants par un agent faisant fonction d'ATSEM, l'Adjointe au Maire propose le renouvellement du contrat à temps non complet du 1^{er} septembre 2025 au 19 décembre 2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité :**

- De créer un poste d'agent contractuel 2^{ème} classe à temps non complet faisant fonction d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles pour une durée hebdomadaire de travail de 17/35^{ème} du 1^{er} septembre 2025 au 19 décembre 2025,
- La rémunération sera calculée conformément à la réglementation sur la base d'un salaire brut mensuel correspondant au 2^{ème} échelon de l'indice brut 359, indice majoré 340 selon le cadre d'emploi d'Agent Spécialisé principal des Ecoles Maternelles
- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

5) AFFAIRE DU PERSONNEL : CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE

Afin de soutenir le personnel de l'école maternelle, Monsieur le maire expose qu'il serait opportun de mettre en place un contrat d'apprentissage au sein de l'école maternelle.

Il donne lecture d'une candidature pour la préparation d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) en alternance.

Sous réserve de l'avis donné par le Comité Social Territorial, en sa séance du 09 juillet 2025.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,
Décidé à l'unanimité**

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2025 un contrat d'apprentissage pour le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) pour deux années,
- D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation d'apprentis,
- D'inscrire au budget les dépenses correspondantes, notamment salaire et frais de formation.

6) DECHETTERIE DECENTRALISEE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Le Maire expose que la convention entre la commune et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein relative à la mise à disposition de personnel pour la surveillance du point de collecte de la déchetterie décentralisée de la commune est arrivée à échéance.

Il propose de renouveler ladite convention.

Vu le renouvellement de la convention entre la commune de Hindisheim et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein relative à la mise à disposition de personnel pour la surveillance du point de collecte de Hindisheim ;

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

- D'approuver la mise à disposition de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de personnel communal, agents titulaires employés par la commune de Hindisheim, pour la surveillance du point de collecte de Hindisheim
- D'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel pour la surveillance du point de collecte de Hindisheim
- D'autoriser le maire à signer la convention.

7) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » AU 1^{ER} JANVIER 2026

Le conseil municipal décide de reporter ce point et de demander un complément d'information à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

8) CESSION DE LA PARCELLE SECTION 36 N°536

Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et président de la commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité, expose que le garage Auto Hindisheim a fait une demande pour l'acquisition de la parcelle section 36 n°536 d'une surface de 6m² qui se situe dans le périmètre de son terrain.

En effet, cette parcelle étant intégrée à la propriété du garage depuis l'acquisition de celle-ci, il a été proposé de céder cette parcelle de 6m², pour un euro à la SCI « LEASTEPH » dont le siège social se situe 23 rue des Alisiers 67150 HIPSHEIM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De céder la parcelle section 36 N°536 d'une surface de 6m² à la SCI « LEASTEPH » pour un euro,**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.**

9) DIVERS

a) Informations

Les rapports annuels 2024 ont été communiqués, relatifs au Grand Cycle de l'Eau, au service public d'Assainissement et à l'Eau potable.

Les travaux de renaturation de l'Andlau vont se poursuivre en août 2025.

L'enquête publique concernant la modification du PLU est terminée, l'adoption de la modification devrait se faire à l'automne.

Le chantier de rénovation de l'éclairage public avance bien et est presque terminé, il reste les luminaires du tronçon Nord de la rue principale à remplacer, mais il y a une rupture de stock du matériel.

Le permis de construire pour la future MAM va être déposé la semaine du 07 juillet 2025.

Le prochain « Hindi Info » va être distribué, détaillant notamment le jeu-concours estival.

Un projet de vente du bâtiment du Crédit Mutuel est en réflexion.

Suite aux différentes interventions, l'ouverture à la rentrée scolaire prochaine d'une 4^e classe à l'école élémentaire est confirmée.

Le petit marché de Hindisheim du lundi soir s'étoffe et accueille à présent six commerces ambulants.

b) Urbanisme

Permis de construire

- BAEHREL DAVID – Rue Principale
Construction d'une maison individuelle
- EARL BOTTEMER
Construction d'un hangar agricole à structure métallique

Déclaration préalable

- DM Ecowatt – 95 rue de la Liberté
Pose de panneaux photovoltaïques
Accordée
- EDF Solutions solaires – 4 rue Robert Toutain

Pose de panneaux photovoltaïques en toiture

- HUSSER Clément – 2 rue des Bleuets
Edification d'une clôture
Accordée
- MEYER Gaël – Le Niederhamm
Construction d'une piscine semi-enterrée, d'un abri de jardin et d'une terrasse
- MARTZ Roland – 280 rue du Fossé
Division en vue de construire
- ZUBER Benoît – 4 rue Robert Toutain
Pose de panneaux photovoltaïques en toiture
- NUSS Simon – 230 impasse du Château
Mise en place d'une isolation extérieure et remplacement des fenêtres
- MORITZ Guy – 210 impasse du Moulin
Installation d'une serre

c) Prochaines dates à retenir

Mercredi 16 juillet 2025 à 17h : Jury maisons fleuries

Jeudi 17 juillet 2025 à 15h : réunion des associations environnementales concernant le projet photovoltaïque sur la gravière

Jeudi 11 septembre 2025 à 20h15 : Conseil Municipal

Vendredi 12 septembre 2025 à 19h : Soirée nouveaux arrivants

Samedi 11 octobre 2025 : Sortie Municipalité

Mardi 14 octobre 2025 à 20h15 : Conseil Municipal

Jeudi 13 novembre 2025 à 20h15 : Conseil Municipal

Jeudi 18 décembre 2025 à 20h15 : Conseil Municipal

Vendredi 02 janvier 2026 à 20h : Cérémonie des vœux

Dimanche 04 janvier 2026 : Fête des Seniors

d) Tour de table

Marie FINCK demande si la boulangerie va bientôt rouvrir. Monsieur le Maire répond qu'un repreneur a fait une offre auprès de l'administrateur judiciaire, La décision suivra, avec l'espoir d'une réouverture à la rentrée prochaine.

Patrick EUVRARD, représenté par Christelle SCHNEIDER, demande quelles sont les actions possibles contre les jeunes qui commettent des incivilités et délits sur le village. Monsieur le Maire répond que plusieurs plaintes ont été déposées par différentes personnes, dont la commune. Le problème est récurrent et suivi, en lien avec la gendarmerie d'Erstein, mais se pose aussi la question de l'autorité parentale. Il ne faut pas hésiter à contacter la gendarmerie pour signaler tous faits.

Frédérique LEJEUNE-CROIZET informe qu'une nouvelle formation secourisme se tiendra le 4 octobre 2025 à la mairie.

Fin de séance : 22h05